

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies

213/2016

La Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies présente ses compliments au Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de transmettre, en annexe, en réponse à la note verbale du 14 mars 2016 (Ref LA/COD/2), le rapport établi par la Suisse pour la période 2014-2016 concernant l'«Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés» ainsi que la liste des Etats Parties aux Protocoles additionnels des Conventions de Genève (état au 1° juin 2016)

La Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa plus haute considération

New York, le 2 juin 2016

Ann ment

Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés – contribution de la Suisse

Rapport pour la période 2014-2016

L'engagement de la Suisse pour les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève

- 1 La Suisse est partie aux trois <u>Protocoles additionnels aux Conventions de Genève</u> La Suisse saisit l'occasion de rencontres bilatérales opportunes pour encourager les Etats ne l'ayant pas encore fait à ratifier les Protocoles additionnels
- 2 Sur la base d'un processus de consultation ouvert à tous les Etats parties aux Conventions de Genève de 1949, la Suisse, conjointement avec le CICR, a soumis à la 32^{eme} Conférence Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en décembre 2015 des propositions en vue d'avancer dans l'établissement d'un forum des Etats sur le droit international humanitaire (DIH) Tous les Etats se sont engagés à participer à un processus intergouvernemental facilité conjointement par la Suisse et le CICR. Ce processus vise à parvenir à un accord sur les caractéristiques et les fonctions d'un éventuel forum des Etats ainsi qu'à trouver les moyens d'améliorer la mise en œuvre du DIH en utilisant le potentiel de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des forums régionaux. La Suisse continue à s'engager pour la facilitation et la promotion de ce processus intergouvernemental
- 3 La Suisse s'est également activement impliquée dans le <u>Sommet humanitaire mondial</u> Elle a notamment adopté un certain nombre d'engagements relatifs au droit international humanitaire et a co-présidé la table ronde de haut-niveau « Uphold the Norms that safeguard humanity »
- 4 La Suisse a récemment développé la <u>Stratégie Antimines de la Confédération Suisse 2016-2019</u> Ce document, qui a été élaboré conjointement par le Département fédéral des affaires étrangères et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, expose le travail et les défis de la Suisse dans le domaine du déminage humanitaire, notamment concernant les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les autres restes explosifs de guerre. La Suisse s'engage notamment à promouvoir la ratification et la pleine mise en œuvre des traités pertinents
- 5 Dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), la Suisse s'engage activement dans les processus de consultation informels d'experts au sujet des <u>systèmes d'armes létaux autonomes (SALA)</u> La Suisse s'engage à un renforcement formel du mandat du groupe d'experts sur les SALA et soutiendra l'établissement formel d'un groupe d'experts gouvernementaux (GEG) lors de la prochaine Conférence d'examen de la CCAC et plaide pour une approche qui met le respect strict du droit international humanitaire (DIH) au centre des discussions
- 6 La Suisse s'engage en faveur d'une mise en œuvre complète et efficace du <u>traité sur le commerce</u> <u>des armes (TCA)</u> Elle a ratifié le TCA le 30 janvier 2015 et celui-ci est entré en vigueur pour la Suisse le 30 avril 2015 Lors de la déposition de l'instrument de ratification, la Suisse a également joint une déclaration interprétative expliquant l'interprétation et l'application qu'elle fait de plusieurs dispositions

centrales du TCA, notamment des articles 6 et 7 Lors de la première conférence des Etats Parties, les Etats parties ont décidé de désigner Genève comme siège du Secrétariat du TCA

7 La Suisse s'engage en faveur de la justice pénale internationale, notamment au travers de son soutien à la Cour pénale internationale (CPI) Au plan national, la Suisse a ratifié le 10 septembre 2015 les amendements au Statut de Rome adoptés en 2010 à Kampala, Ouganda Ceux-ci entreront en vigueur pour la Suisse le 10 septembre 2016. Au plan international, elle s'engage pour le renforcement et le meilleur fonctionnement tant de l'Assemblée des Etats Parties (AEP) que de la CPI en tant que telle. En Avril 2016, elle a organisé une retraite en soutenant la Cour à développer des « performance indicators » La Suisse promeut également une meilleure efficacité des procédures de la CPI. De plus, la Suisse est membre active de l'AEP de la CPI, ainsi que du groupe d'amis de la CPI à New York, La Haye et Genève. Elle facilite notamment la résolution de l'AEP « Renforcement de la Cour pénale internationale et de l'Assemblée des États Parties » (dite « résolution omnibus »). Dans le cadre de l'Examen périodique universel (UPR), elle fait régulièrement appelle aux Etats non-parties de ratifier le Statut de Rome.

Outre son engagement en faveur de la <u>CPI</u>, la Suisse dispose d'une vaste expertise dans le domaine du <u>traitement du passé et de la prévention des atrocités</u>. Ainsi, elle œuvre en faveur du traitement pénal des violations des droits de l'homme et du DIH, tout en soutenant les mesures prises dans l'intérêt des victimes pour la recherche de la vérité, la réparation et la non-répétition des violations. Sur le plan de la prévention des atrocités, la Suisse a lancé avec cinq autres Etats l'initiative Global Action Against Mass Atrocity Crimes (GAAMAC) qui vise à encourager la prévention au niveau national, notamment en favorisant les échanges entre Etats sur ce thème

8 La Suisse et le CICR ont soutenu, en décembre 2014, les participants au Document de Montreux dans l'établissement du Forum du Document de Montreux (Montreux Document Forum) Le Secrétariat est assuré par le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées à Genève Ce forum offre une plateforme informelle de consultation aux participants au Document de Montreux Son but est d'encourager la mise en œuvre au niveau national du Document de Montreux et la mise au point des outils nécessaires pour ce faire. Le forum entend également amener davantage d'Etats à soutenir activement cette initiative. En mai 2016, 53 Etats et trois organisations internationales (l'UE, l'OSCE et l'OTAN) soutiennent le Document de Montreux (https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/droit-international-public/droit-international-humanitaire/entreprises-militaires-securite-prives/etats-participant.html)

L'association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privée (ICoCA) a été créée le 20 septembre 2013 à Genève et donne ainsi vie au mécanisme de gouvernance et contrôle du Code A l'heure actuelle 99 entreprises, 6 gouvernements et 16 ONGs sont membres de l'ICoCA Le comité directeur de l'ICoCA, présidé par la Suisse, élabore actuellement les procédures de monitoring et de traitement des plaintes prévues par le Code Les procédures de certification ont été approuvées par l'assemblée générale de l'ICoCA en octobre 2015 Le secrétariat de l'ICoCA et son directeur exécutif sont basés à Genève

- 9 En décembre 2014, la Suisse a finalisé la deuxième version des deux manuels complémentaires sur l'accès humanitaire II s'agit d'un manuel juridique qui a pour objectif de clarifier les questions juridiques en relation avec l'accès humanitaire en situations de conflit armé et un manuel pratique à l'usage des acteurs du terrain, qui présente des méthodologies, outils et conseils pratiques afin de proposer des réponses opérationnelles plus efficaces pour un accès humanitaire rapide, sans entraves et durable
- 10 La Suisse assure le Secrétariat de la <u>Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (CIHEF)</u> La Suisse encourage régulièrement tous les Etats n'ayant pas encore reconnu la compétence de la CIHEF à le faire Durant la 32^{eme} Conférence Internationale de la Croix-Rouge et

du Croissant-Rouge, la Suisse a présenté un engagement ouvert (open pledge) affirmant son soutien à la CIHEF et s'engageant à contribuer à la sensibilisation des Etats concernant la CIHEF. De plus, en février 2016, la Suisse a organisé une réunion-débat dans le cadre de la réunion annuelle de la CIHEF où plus de 80 Etats et organisations ont participé et pendant lequel les panelistes ont expliqué le potentiel et la compétence de la commission